

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-424 du 24 septembre 1998

*Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE
Ministre des Finances de l'intérim de Madame
Ramatou BABA-MOUSSA Ministre de la Protection
Sociale et de la Condition Féminine pour compter du
Jeudi 24 Septembre 1998*

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT ,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement .

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Jeudi 24 Septembre 1998 , Monsieur **Abdoulaye BIO-TCHANE** , Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre de la Protection Sociale et de la Condition Féminine pendant l'absence de Madame **Ramatou BABA-MOUSSA** .

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel .

Fait à Cotonou, le 24 septembre 1998

Par le Président de la République ,
Chef de l'Etat , Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MTPT – MF 4 – SGG
4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.